

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8676  
9 juillet 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT  
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU PAKISTAN AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Ministre aux affaires extérieures du Pakistan une lettre datée du 24 juin 1968, indiquant que M. Mohammed Yunus a été nommé représentant suppléant du Pakistan au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----